STATISTICS

INTER SECRETARIAT WORKING GROUP ON NATIONAL ACCOUNTS

Impact des Fintech sur les statistiques macroéconomiques (Note d'orientation F.7)

Le troisième webinaire thématique régional sur le système de comptabilité nationale

6-9 juin 2022, Addis-Abeba

Sommaire

- Contexte
- La Fintech dans les blocs de base de la méthodologie statistique
  - Unités institutionnelles et secteurs
  - Résidence
  - Instruments et services financiers
- Recommandations de la NO
- Résultats de la consultation mondiale

Contexte

- La NO discute de l'impact de la fintech sur les statistiques macroéconomiques sur la base de la définition du Conseil de stabilité financière (CSF) de la fintech:
  - ***« L'innovation technologique dans les services financiers qui pourrait déboucher sur de nouveaux modèles commerciaux, applications, processus ou produits ayant un effet matériel associé sur la fourniture de services financiers ».***
- Les cadres conceptuels du SCN 2008 et du MBP6 :
  - couvrent implicitement et fournissent des principes de classification pour de nombreuses innovations financières introduites par le biais de la fintech au cours de la dernière décennie.
  - ne fournit pas de directives explicites aux compilateurs pour sectoriser les entreprises fintech et enregistrer les transactions et positions liées aux fintech.
- Nécessité de tenir compte des nouveaux développements pour les saisir correctement dans les statistiques financières et macroéconomiques.
- Assurer la cohérence et la coordination avec les autres NO liés à la fintech

Sommaire

- Contexte
- La Fintech dans les blocs de base de la méthodologie statistique
  - Unités institutionnelles et secteurs
  - Résidence
  - Instruments et services financiers
- Recommandations de la NO
- Résultats de la consultation mondiale

La Fintech dans les blocs de base de la méthodologie statistique

Unités institutionnelles et secteurs

- Les entreprises Fintech doivent être classées dans les secteurs/sous-secteurs institutionnels correspondant à la nature de leurs activités (principalement le secteur des autres sociétés financières (ASF) mais aussi le secteur des sociétés non financières (SNF))
- L'introduction d'un sous-secteur supplémentaire pour les « entreprises fintech » dans les manuels mis à jour ne serait pas faisable.
- Une catégorie facultative « dont » pourrait être introduite si elle est pertinente.
- Les résultats des travaux de l’ET sur la classification industrielle type internationale devront être pris en compte.

La Fintech dans les blocs de base de la méthodologie statistique

Résidence

- Le concept de résidence n'est pas affecté par la fintech, mais les nouvelles technologies peuvent apporter des défis de compilation supplémentaires.
- Ceux-ci pourront être abordés dans les guides de compilation qui accompagneront les prochaines éditions du MBP et du SCN.

La Fintech dans les blocs de base de la méthodologie statistique

Exemples de services Fintech

- **Services de paiement activés par Fintech**

- Monnaie électronique, monnaies numériques et autres actifs cryptographiques.
- Les actifs cryptographiques sont traités dans une NO séparée.
- La monnaie électronique est définie dans le MFSMCG comme **un instrument de paiement par lequel la valeur monétaire est stockée électroniquement sur un appareil physique ou à distance sur un serveur et représente une créance sur l'émetteur.**
- Selon le MFSMCG, la monnaie électronique, y compris lorsqu'elle est utilisée pour des paiements transfrontaliers, est classée comme « dépôts » plutôt que comme monnaie. La monnaie électronique qui répond à la définition de la monnaie au sens large doit être incluse dans la monnaie au sens large dans les dépôts transférables.
- La NO recommande que la prochaine édition du SCN et du MBP inclue des directives explicites sur le traitement de la « monnaie électronique », y compris la « monnaie mobile », conformément au MFSMCG.

La Fintech dans les blocs de base de la méthodologie statistique

Exemples de services Fintech

- **Prêt**

- Dans le SCN 2008 et le MBP6, tous les secteurs peuvent être des fournisseurs potentiels de prêts, y compris les ménages.
- Les plateformes qui facilitent les prêts P2P (par exemple, DeFi), mais ne s'approprient pas, apparaîtraient a priori comme des auxiliaires financiers.
- Comme pour les autres fonctions fintech, une référence explicite à cette activité dans le SCN et le MBP mis à jour serait utile..

La Fintech dans les blocs de base de la méthodologie statistique

Exemples de services Fintech

▪ Assurance

- Les activités d'InsurTech sont déjà implicitement couvertes par le cadre statistique conceptuel existant, mais il pourrait être utile d'inclure une brève section sur les « activités fintech liées à l'assurance » dans le SCN et le MBP mis à jour.
- InsurTech ne nécessite pas de nouvelle classification sectorielle au-delà des compagnies d'assurance qui sont actuellement classées dans le secteur des autres sociétés financières.

La Fintech dans les blocs de base de la méthodologie statistique

Exemples de services Fintech

▪ Autres services financiers

- Les autres services financiers rendus possibles par la fintech (c'est-à-dire la levée de capitaux, la gestion des investissements et l'approvisionnement du marché) ne nécessitent pas de modifications de la méthodologie statistique.
- Les grandes entreprises technologiques peuvent également fournir des services financiers rendus possibles par les technologies. Dans ces cas, ils sont classés comme SNF, selon leurs principales caractéristiques commerciales.

Sommaire

- **Contexte**
- **La Fintech dans les blocs de base de la méthodologie statistique**
  - Unités institutionnelles et secteurs
  - Résidence
  - Instruments et services financiers
- **Recommandations de la NO**
- **Résultats de la consultation mondiale**

Recommandations de la NO

- **Recommandation 1:**

- *Les entreprises Fintech doivent être classées dans les secteurs/sous-secteurs institutionnels existants en fonction des objectifs économiques, des fonctions et du comportement (voir MBP6, paragraphe 4.57 et sous-section 3 du chapitre 4 du SCN 2008) sans introduire un nouveau secteur « Fintech ». En fonction des résultats de la discussion par l'ET-CITI, les ventilations par secteur institutionnel pour les entreprises fintech dans le MBP et le SCN pourraient être revues..*

- **Recommandation 2:**

- *En fonction de leurs besoins statistiques et analytiques, les pays ayant des activités fintech importantes pourraient envisager d'introduire une catégorie « dont » d'un point de vue institutionnel (c'est-à-dire quelles institutions peuvent être considérées comme des entreprises fintech). Des catégories « dont » pourraient être introduites au niveau sectoriel (par exemple, autres secteurs du SSE) ou au niveau sous-sectoriel (par exemple, autres sociétés financières) reflétant les besoins spécifiques du pays. Cependant, les compilateurs doivent être conscients que ces catégories "dont" pourraient devenir inutiles dans certaines années, compte tenu de l'évolution rapide des technologies (par exemple, la fintech d'aujourd'hui pourrait devenir un moyen traditionnel de fournir des services demain).*

Recommandations de la NO

- **Recommandation 3:**

- *Les instruments financiers et les services fournis par les technologies financières devraient être classés dans les catégories existantes des statistiques macroéconomiques (par exemple, les dépôts, les services financiers) sans introduire de nouvelles catégories d'instruments ou de services financiers. Les nouveaux manuels et guides devraient élaborer sur la description et l'enregistrement statistique des éléments qui nécessitent une clarification (par exemple, les activités fintech liées à l'assurance, les prêts entre pairs, d'autres activités activées par la fintech telles que la collecte de capitaux par le biais du financement participatif).*

- **Recommandation 4:**

- *La nouvelle édition du MBP et du SCN devrait inclure des directives explicites sur la « monnaie électronique », y compris la « monnaie mobile », conformément au MFSMCG, pour indiquer que la monnaie électronique qui peut être utilisée pour des paiements directs à des tiers, y compris lorsqu'elle est utilisée pour des paiements transfrontaliers , doit être classé parmi les dépôts transférables.*

Recommandations de la NO

- **Recommandation 5:**

- *Les guides de compilation pour la prochaine édition du MBP et SCN devraient aborder les problèmes de compilation liés à la fintech. Les guides de compilation peuvent également utiliser les recommandations d'autres NO (par exemple, les NO du DZTT (Equipe de travail sur la numérisation) sur les produits/services numériques) pour guider les compilateurs.*

Sommaire

- **Contexte**
- **La Fintech dans les blocs de base de la méthodologie statistique**
  - Unités institutionnelles et secteurs
  - Résidence
  - Instruments et services financiers
- **Recommandations de la NO**
- **Résultats de la consultation mondiale**

Résultats de la consultation mondiale

- TIl y avait un large soutien pour
  - classer les entreprises Fintech dans les secteurs/sous-secteurs institutionnels existants plutôt que d'introduire un nouveau secteur « Fintech » (91 %). (Recommandation 1),
  - l'introduction d'une catégorie volontaire « dont » reflétant les besoins spécifiques du pays (82 %) (recommandation 2),
  - la classification des instruments et services financiers fournis par les fintech devrait être dans les catégories existantes des statistiques macroéconomiques (84 %) (recommandation 3),
  - la proposition de classification de la « monnaie électronique », y compris la « monnaie mobile », en tant que dépôts transférables conformément au MFSMCG (80 %) (recommandation 4),
- Il y avait un soutien presque unanime pour
  - Traiter les problèmes de compilation dans les guides de compilation qui accompagneront les prochaines versions du MBP et du SCN. (Recommandation 5).